



Arbre de décision

Accompagnement par le fonds de plantation de OneAction



1. Contact pour un projet de plantation(s)

Critères cumulatifs pour l'accompagnement:

- Essence non réhivatoire¹
- Fosse de dimensions suffisantes²
- Présence d'un contrat d'entretien et d'arrosage pour au moins 3 ans suivant la date de plantation
- Plantation de dimensionnement suffisant³

OUI

NON

Pas d'accompagnement



2. Accompagnement du fonds de plantation

Critères déterminant le % d'accompagnement, dans la limite de 50% du coût total:

1. Nécessité de procéder à des opérations de dégrappage / débétonnage
2. Plantations situées dans une zone prioritaire, selon les critères suivants:
 - accès à un espace vert / bleu
 - amélioration des corridors de biodiversité
 - atténuation des îlots de chaleurs urbains
 - épuration de l'air
3. Visibilité des plantations pour une multitude d'utilisateurs
4. Type de plantation(s)
5. Plantation d'essence(s) adaptée(s) au changement climatique



3. Conventionnement

Formalisation du % d'accompagnement

- Établissement d'une convention formalisant le partenariat dans le cadre du projet de plantation(s)
- Détermination des modalités de versement du fonds



4. Constat de reprise à 3 ans

Critères cumulatifs donnant lieu à un rabais:

- Reprise de croissance de l'arbre : unités de croissance et vigueur générale⁴
- Qualité de l'arbre (flèche et tronc), de son architecture⁵ et de son état sanitaire⁶
- État du pied d'arbre⁷

OUI

NON

Rabais de 5% pour un prochain projet de plantation avec OneAction

Pas de rabais

¹ Liste en cours d'élaboration.

² 9m³ pour les fosses en pleine terre, 12m³ pour les fosses en terre/pierre, profondeur : 1,5m.

³ La plantation d'arbres est priorisée, cependant la plantation d'arbustes peut être accompagnée, dès lors qu'elle représente un massif de dimension suffisante.

⁴ Au maximum 1/3 des rameaux morts (totalité des bourgeons secs)

⁵ Absence de couronne rachitique, rameaux et charpentières dépérissants

⁶ Absence de symptômes d'attaques d'insectes, champignons ou tout autre agent pathogène connus dommageables pour l'espèce

⁷ Absence d'adventices, qualité et quantité du paillage, reprise et qualité de la végétation couvre-sol ou des enherbements